

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 NOVEMBRE 2021

A VANNES

Etaient présents(es) :

Mr Alain BENOIT, association de CAMPENEAC
Mr Robert BOTEREL, association de PONTIVY
Mr Jean-François CALCET, association de BEIGNON
Mr Philippe DE KERANGAL, association de LORIENT
Mr Eric DELSAUT, association TAUPONT-PLOERMEL
Mr Jacques DURAND, représentant Mr Jean-Philippe BILLEREY (excusé), association de LA CHAPELLE NEUVE
Mr Roland DUVAL, association de MOREAC
Mme Christiane GUARCH, association de NEUILLAC
Mr Jean-Yves HILQUIN, association d'ARRADON
Mr André LAMBALLE, association de BEIGNON
Mme Marie-Claire LETURGIE, association de SAINTE ANNE D'AURAY
Mr Philippe LE PELTIER, association de PLOUHARNEL
Mr Marc LE ROUZIC, association de CARNAC
Mr Jean-Claude MAILLARD, association de SAINT DOLAY
Mr Michel MAZURET, association de SAINTE ANNE D'AURAY
Mr Jean PELARD, association de CAMPENEAC
Mr Paul QUERO, association de BREHAN
Mr Jean VALLOIR, association de STE ANNE D'AURAY

ACCUEIL :

La vice-présidente par intérim ouvre la séance à 10h00, remercie les participants, les anciens administrateurs et souhaite la bienvenue aux nouveaux.

Elle demande à ce que l'assemblée se lève et observe une minute de silence en mémoire de Francis PLANCKE décédé récemment, et d'Henri CHEMIN, tous deux, ayant beaucoup œuvré pour l'UNC départementale.

Madame LETURGIE est revenue sur le problème de la gerbe prévue lors des funérailles de Francis PLANCKE, et qui n'a toujours pas été déposée le 11 Novembre à titre compensatoire, sur la stèle au cimetière de Merlevenez, comme cela avait été demandé, en rappelant que le remboursement avait bien été effectué.

La procédure de vote pour la désignation du nouveau président de la Fédération UNC du Morbihan a ensuite été abordée, en précisant bien que les 18 administrateurs étaient éligibles à ce poste.

Pour ce faire une feuille regroupant le nom des 18 administrateurs, élus après un vote par correspondance, dont le dépouillement s'est tenu à Vannes le 4 Novembre dernier, a été distribuée à tous les participants.

Après débat autour de cette élection, il n'y avait que deux candidats au poste de Président, à savoir :

Mme LETURGIE Marie-Claire et Mr CALCET Jean-François, qui ont présenté chacun leur projet à l'assemblée.

Jean-François CALCET dont les objectifs étaient plus axés sur sa mission au niveau national et sur une vision personnelle au niveau départementale,

Marie-Claire LETURGIE souhaitant une meilleure gestion, voire même une réorganisation de la Fédération, plus proche des différentes associations départementales.

Après vote des administrateurs, Marie-Claire LETURGIE a été élue Présidente de la fédération départementale.

Les deux objectifs semblaient à priori complémentaires, et une entente aurait pu être envisagée.

Jean-François CALCET en désaccord avec la vision de la nouvelle présidente a préféré se retirer de la constitution du futur Bureau tout en restant administrateur en tant que membre du bureau national, en charge des relations avec les unités militaires.

La nouvelle présidente, regrettant toutefois cette brusque décision, a alors procédé à la composition du nouveau bureau UNC 56 :

- Marie-Claire LETURGIE : Présidente
- Jean-Claude MAILLARD : Secrétaire général et vice président délégué
- Philippe de KERANGAL : Secrétaire général adjoint
- Robert BOTEREL : Trésorier
- Roland DUVAL : Trésorier adjoint

Le nouvel organigramme UNC 56 pour l'année 2021/2022, réalisé par ses soins, sera joint à ce P.V.

Deuxième sujet à l'ordre du jour : la rémunération de la secrétaire de la Fédération.

Selon le protocole, Nelly BENOIT a quitté la réunion.

Jean-Claude MAILLARD, qui conserve sa mission de trésorier jusqu'à la fin de l'exercice comptable, a procédé à une simulation de la remise à niveau de son salaire brut par rapport à celui versé à l'ancienne secrétaire Mme Sylvie LE FLOCH.

Cela engendre une augmentation significative du salaire qui se justifie dans un but de justice sociale prenant en compte le travail et la disponibilité fournis par Nelly BENOIT.

Ce rajustement représente une augmentation d'environ un euro par an et par adhérent.

Cette revalorisation de salaire a été adoptée à l'unanimité.

A titre compensatoire, d'autres mesures d'économie sont à l'étude à titre compensatoire, notamment le partage du travail de comptabilité à domicile et une utilisation plus performante de l'outil informatique, limitant les frais de déplacements et bureautiques

Jean-Claude MAILLARD annonce également le changement du contrat de la Mutuelle de la secrétaire, du fait de la rupture du contrat par SURAVENIR (CMB). Un nouveau contrat de mutuelle entreprise a été négocié auprès d'Harmonie mutuelle.

Nelly BENOIT bénéficiera également en décembre de la « prime énergie » ainsi que de la « prime Macron » prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

D'autre part, compte tenu du manque d'honnêteté de l'assurance AXA lors de notre sinistre « dégât des eaux », il été décidé de rechercher une autre compagnie d'assurance responsabilité civile. Les premiers contacts assuré par le trésorier permettent d'ores et déjà une meilleure couverture pour un coût annuel inférieur à celui actuellement en cours.

Toutes ces mesures ont été adoptées à l'unanimité.

A 12h15 : clôture de ce Conseil d'Administration, suivi d'un repas pris en commun où chaque convive a réglé son repas.

Le 17 Novembre 2021

La Présidente
M.C. LETURGIE



Le Secrétaire général
Jean-Claude MAILLARD



Le Trésorier
Robert BOTEREL

